



Au Courant

Développement inclusif pour les personnes handicapées

Juillet 2023

Alexandre Lévêque, sous-ministre adjoint; Secteur de la politique stratégique, Affaires mondiales Canada

Lorsque nous examinons l'impact de nos politiques, de nos programmes, de nos accords commerciaux et de nos relations diplomatiques, combien de fois prenons-nous en compte les besoins particuliers des [1,3 milliard de personnes dans le monde en situation de handicap](#)? Après d'un tremblement de terre, qui est en mesure d'évacuer? Combien de personnes sont privées d'une éducation de qualité et d'occasions économiques en raison de l'absence d'aménagements raisonnables dans les écoles, les camps et les lieux de travail?

Le soutien du Canada au développement inclusif pour les personnes handicapées est clair. En 2010, le Canada a ratifié la [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#). En 2017, la Politique d'aide internationale féministe a adopté une approche intersectionnelle des droits de la personne qui prend en compte toutes les formes de discrimination, y compris la discrimination fondée sur les capacités. De même, la [lettre de mandat](#) de décembre 2021 du ministre du Développement international demande à Affaires mondiales Canada d'aider davantage les personnes en situation de handicap dans les pays en développement par des programmes d'aide au développement.

En outre, le rapport d'audit de gestion du vérificateur général de mars 2023, [L'aide internationale pour appuyer l'égalité des genres](#) indique que notre ministère pourrait mieux intégrer les facteurs d'identité qui se recoupent, y compris le handicap, dans les évaluations de l'égalité des genres à l'échelle des projets. Cette démarche est conforme au cadre intersectionnel de l'analyse comparative entre les sexes Plus et à l'engagement du gouvernement du Canada de tenir compte de la multiplicité et de la diversité des facteurs croisés qui influent sur la manière dont les groupes de personnes vivent les initiatives gouvernementales.

Le présent numéro d'Au Courant vise à faire connaître cet engagement, à clarifier les concepts clés et à aider à résoudre le problème du développement inclusif pour les personnes handicapées dans les politiques et les programmes. Les auteurs nous demandent de reconnaître l'ampleur des défis. Par exemple, j'ai eu la surprise de lire dans l'article de Chalklen et Katsui qu'entre 2014 et 2018, moins de 2% de tous les projets d'aide internationale ont ciblé les personnes handicapées et moins de 0,5 % de toute l'aide internationale a ciblé l'inclusion des personnes handicapées.

Yates-Rajaduray, Egan et Musselman soulignent les défis économiques et sociaux auxquels sont confrontées les personnes qui ont un handicap épisodique causé par une maladie chronique. Sharma met l'accent sur l'éducation inclusive, étant donné que les 240 millions d'enfants handicapés dans le monde sont beaucoup plus susceptibles de n'avoir jamais été scolarisés que les enfants qui n'ont pas de handicap. Buyer, Macharia, Nduta et Delorme demandent que des efforts soient déployés pour garantir que les réfugiés handicapés puissent accéder à des moyens de subsistance sûrs et respectables dans les camps de réfugiés.

À l'intérieur

Page

Introduction.....	1
L'approche du Canada dans le développement intégrant le handicap.....	3
Un message du champion des personnes handicapées d'AMC.....	4
Mettre en œuvre un développement inclusif du handicap.....	5
Les données et l'inclusion des personnes handicapées: contexte mondial ..	7
Une approche intersectionnelle pour un développement inclusif.....	9
L'action humanitaire et les personnes handicapées en Haïti.....	11
L'inclusion sociale des personnes ayant des invalidités épisodiques.....	12
Impliquer les organisations de personnes handicapées.....	14
Inclusion du handicap dans les services de santé sexuelle et reproductive.....	16
L'inclusion économique des réfugiés handicapés au Kenya.....	18
Les organisations de personnes handicapées en Afrique.....	20
Autres ressources.....	22

Notre collègue d'AMC, Ruvimbo Chidziva, clarifie les concepts clés au cœur du développement inclusif pour les personnes handicapées. Louis et Baranyi soulignent les besoins urgents des personnes handicapées dans des contextes fragiles et conflictuels comme Haïti.

Uchechukwu, Adojutelegan et Palmer nous rappellent que « les institutions et fournisseurs de soins de santé, les soignants et les forces de l'ordre négligent souvent les personnes handicapées, et les femmes et les filles sont susceptibles de subir une double discrimination ».

Les auteurs font également part de développements et de solutions encourageants. Loutfy explique comment plus de 75 pays utilisent des outils et des lignes directrices pour la collecte de données inclusives sur le handicap du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap dans leurs recensements et leurs enquêtes. Nguyen et Stienstra soulignent que les politiques et les programmes qui s'attaquent à la discrimination intersectionnelle peuvent contribuer à éliminer les obstacles systémiques par l'éducation, la formation et le renforcement des capacités. Chalklen et Katsui soulignent le rôle essentiel des organisations de personnes handicapées (OPD). McClain-Nhlapo soutient que les clés de la réussite du développement inclusif pour les

personnes handicapées comprennent la volonté politique de s'engager en faveur de l'inclusion du handicap et de la financer et travailler en collaboration avec les organisations de personnes handicapées en tant que partenaires du développement.

Je remercie chaleureusement tous les auteurs et les membres du comité consultatif de rédaction pour leur travail et l'ambition de ce numéro d'Au Courant. Nous avançons dans la bonne direction, mais il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à l'inclusion des personnes handicapées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du ministère. Ce que je retiens avant tout, c'est que le développement inclusif pour les personnes handicapées est une bonne pratique de développement, un point c'est tout.

Je tiens également à remercier les lecteurs d'Au Courant de tout le Ministère pour leur soutien constant au fil des ans. À l'avenir, la plateforme Au Courant conservera son nom, mais son format, son contenu et son approche changeront afin de mieux correspondre à nos besoins, de rationaliser nos efforts et d'optimiser nos ressources. Restez à l'affût!

L'approche du Canada en matière de programmes de développement intégrant le handicap

Ruvimbo Chidziva, analyste des politiques principal, Ressources naturelles et gouvernance, Affaires mondiales Canada, Ruvimbo.chidziva@international.gc.ca

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) [estime](#) que 80 % des personnes handicapées vivent dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Cette réalité entraîne un défi en matière de développement qui incluent les personnes handicapées : identifier et démanteler les « barrières comportementales et environnementales » telles que décrites dans la [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#) (CDPH), ratifiée par le Canada en 2010. Ces barrières empêchent la pleine et efficace participation des personnes handicapées à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Pour relever ce défi et faire en sorte que les personnes handicapées puissent bénéficier des programmes de développement, le Canada a adopté une « approche à double voie ». Elle comprend l'intégration du handicap avec une approche intersectionnelle et transversale de la programmation basée sur la politique d'aide internationale féministe du Canada, et un soutien ciblé pour les individus. Pour mettre en œuvre cette approche, le Canada cherche à engager de manière significative les organisations de personnes handicapées, tant au Canada qu'à l'étranger.

D'après les données préliminaires, en 2021-22, le soutien d'AMC pour faire progresser les résultats de développement qui incluent les personnes handicapées s'élève à 353 millions de dollars, en hausse par rapport aux 346 millions de dollars en 2020-21. Par cet engagement, le Canada s'emploie à rendre les systèmes de santé et d'éducation plus inclusifs pour les personnes handicapées. Cet engagement permet de donner accès à

la réadaptation physique et fonctionnelle aux personnes souffrant des effets des explosions de mines terrestres et des conflits armés, de soutenir les femmes et les jeunes filles handicapées qui ont survécu à la violence fondée sur le genre et d'aider les personnes handicapées vivant dans la pauvreté à acquérir des compétences utiles pour l'emploi.

Le Canada soutient également activement les résolutions relatives aux droits des personnes handicapées à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Conseil des droits de l'homme et à l'OMS. Lors du Sommet mondial sur le handicap de 2022, le Canada s'est engagé à faire progresser les programmes et la défense des personnes handicapées en soutenant les organisations de personnes handicapées dans les pays en développement. Il s'est aussi engagé à faire progresser l'inclusion des personnes handicapées dans les soins rémunérés et non rémunérés, à améliorer la collecte et la ventilation de données incluant le handicap et à officialiser la formation à l'inclusion du handicap pour le personnel d'Affaires mondiales Canada (AMC). Le Canada a également renforcé les engagements officiels auprès des partenaires de la société civile et les partenaires universitaires en convoquant un groupe de travail d'AMC sur l'inclusion des personnes handicapées. Il sert de plateforme de consultation et de coordination pour les travaux d'aide internationale du Canada.

L'ampleur du défi nécessite un engagement mondial fort et cohérent. Afin de s'assurer que les programmes de développement incluent les personnes handicapées et leur sont accessibles, le Canada et ses partenaires de développement doivent

travailler en collaboration, en utilisant une approche multisectorielle. Ces actions sont essentielles pour briser la boucle de rétroaction négative entre la pauvreté et le handicap.

L'adaptation pour tous : un message de Vikas Sharma, champion des personnes handicapées à AMC

Le 19 avril, je me suis joint à mes collègues du Conseil de la diversité et de l'inclusion d'AMC pour témoigner lors d'une audience d'un comité sénatorial sur le degré d'adaptation du service extérieur du Canada à ses objectifs. D'après leurs questions, il est évident que les membres du comité avaient déjà une bonne idée de la discrimination systémique et des obstacles à la carrière auxquels sont confrontés les femmes, les membres de minorités visibles et les membres de la communauté 2ELGBTQI. Toutefois, les questions concernant les personnes handicapées, tout comme la communauté des personnes handicapées, nécessitaient davantage de nuances. De nombreux handicaps ne sont pas visibles et existent sur un large spectre de différences physiques et mentales.

[Les données du Conseil du Trésor à compter de 2021-2022](#) et les sondages menés dans la fonction publique montrent que les personnes handicapées sont largement sous-représentées (seulement 4,3 % de représentation au sein d'AMC, par rapport à 9,1 % de la disponibilité au sein de la population active), et une majorité de ceux qui font partie de cette cohorte est régulièrement confrontée à des exclusions et à des traitements délibérés, involontaires, systémiques et/ou structurels qui les empêchent de se faire entendre. La bonne nouvelle est que la même volonté et la même culture d'acceptation visant à garantir que les femmes soient pleinement représentées aux niveaux de la direction et des opérations sont désormais mises au service d'autres groupes en quête d'équité. Le moment est venu d'intégrer l'analyse fondée sur l'inclusion dans l'analyse des politiques et la prise de décision. Le présent numéro d'Au Courant est une contribution importante à la promotion d'une culture de sensibilisation et d'action qui fait participer les personnes handicapées et leur apporte des avantages.

Comment mettre en œuvre un développement inclusif pour les personnes handicapées

Charlotte Vuyiswa McClain-Nhlapo, conseillère mondiale en matière de handicap, Groupe de la Banque mondiale, cmclainnhlapo@worldbank.org

La ratification rapide et quasi universelle de la [Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies](#) (CDPH) de 2006 est la contribution la plus importante à l'avancement du développement inclusif du handicap dans le monde. Avec plus de [185 ratifications](#), la Convention a encouragé l'adoption de [lois propres au handicap dans de nombreux pays](#) et a influencé l'inclusion de références au [handicap dans les Objectifs de développement durable](#) (voir l'encadré à la fin de cet article).

La CDPH constitue le fondement de l'architecture mondiale du développement inclusif des personnes handicapées. Elle a été traduite dans des centaines de langues et rendue accessible à des millions de personnes handicapées. Elle a également inspiré les politiques de nombreux pays et donateurs bilatéraux, et a conduit à l'élaboration d'orientations sur la mise en œuvre des articles de la Convention, tels que le [droit des personnes handicapées au travail et à l'emploi](#). Aujourd'hui, la question n'est plus de savoir si nous devons inclure les personnes handicapées dans le développement, mais plutôt comment le faire.

Par exemple, le [Cadre d'inclusion et de responsabilité des personnes handicapées](#) établit un lien entre l'inclusion du handicap et le double objectif de la Banque mondiale, à savoir mettre fin à la pauvreté et stimuler une prospérité partagée, et soutient l'intégration du handicap dans les activités et les investissements de la Banque mondiale. Le [cadre environnemental et social](#) de

la Banque mondiale, les [dix engagements en faveur d'un développement inclusif du handicap](#) et les engagements pris dans le cadre de la [reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement](#) font également explicitement référence au handicap en tant que motif de discrimination. Ces engagements sont étayés par des notes d'orientation sectorielles sur l'inclusion du handicap et assortis d'une formation du personnel et d'un financement ciblé.

Les pays font de plus en plus appel aux donateurs et aux institutions financières internationales (IFI), comme la Banque mondiale, pour obtenir une assistance technique en matière d'inclusion des personnes handicapées. La demande va du soutien à l'éducation intégrant le handicap à la collecte de meilleures données désagrégées sur le handicap afin d'éclairer les politiques fondées sur des données probantes. En conséquence, de nombreuses IFI et de nombreux donateurs ont investi dans la constitution d'équipes chargées de guider les travaux sur l'inclusion du handicap au sein et en dehors de leurs organismes.

L'article 32 de la CDPH a galvanisé le rôle des organisations de personnes handicapées, qui sont plus engagées et mieux préparées à participer aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décision afin de garantir que les personnes handicapées font partie du discours sur le développement. Le mantra « Rien sur nous sans nous » n'a jamais été aussi prononcé.

Depuis l'adoption de la CDPH, nous avons tiré de nombreux enseignements des initiatives visant à garantir la pleine participation des personnes handicapées à la vie politique, économique et sociale. Les clés du succès sont les suivantes : faire des efforts pour former les

spécialistes à l'inclusion du handicap, avoir la volonté politique de s'engager en faveur de l'inclusion du handicap et de la financer, et travailler en collaboration avec les organisations de personnes handicapées en tant que partenaires du développement.

Action pour l'élimination de la pauvreté et de la faim pour toutes les personnes handicapées

1. *Concevoir des politiques et des programmes de protection sociale pour inclure les personnes handicapées.*
2. *Supprimer les obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées pour accéder à la protection sociale et en bénéficier sur la base de l'égalité avec les autres.*
3. *Sensibiliser le personnel des bureaux de subvention aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées.*
4. *Améliorer l'accès aux services bancaires et autres services financiers.*
5. *Données ventilées sur la pauvreté et la faim en fonction du handicap.*
6. *Évaluer périodiquement tous les programmes de protection sociale en ce qui concerne l'inclusion et l'impact positif.*



Source: [Rapport des Nations unies sur le handicap et le développement](#) (en anglais)

Les données et l'inclusion des personnes handicapées : contexte mondial

Mohammed Ali Loutfy, Stakeholder Group of Persons with Disabilities, Global Initiative for Inclusive Information and Communication Technologies, Loutfy@g3ict.org

Les organisations de personnes handicapées reconnaissent l'importance de la collecte et de l'analyse systématiques des données relatives au handicap pour l'élaboration de politiques et de programmes inclusifs à l'égard des personnes handicapées. [L'article 31 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées](#) souligne la nécessité de recueillir et de ventiler des données appropriées sur le handicap et de veiller à ce qu'elles soient accessibles, notamment, aux personnes handicapées. En outre, [le handicap est inclus dans le programme de développement durable](#), y compris les objectifs, les cibles et les indicateurs.

Afin d'encourager la collecte de données basées sur la population, le [Groupe de Washington sur les statistiques du handicap](#) a élaboré des outils, tels que son [petit ensemble de questions sur le handicap](#), et des lignes directrices de mise en œuvre pour introduire et transformer la collecte de données sur le handicap. Plus de 75 pays, ainsi que plusieurs organisations internationales, dont l'UNICEF et la Banque mondiale, ont utilisé les questions pour étayer leur collecte de statistiques.

La [Boîte à outils du plaidoyer en faveur des données sur le handicap](#), qui exprime les points de vue des organisations de personnes handicapées, montre que les pratiques de collecte de données de certaines entités statistiques ne comportent pas de ventilation

systématique des données par handicap. Les organisations de développement et les mécanismes d'intelligence artificielle restent principalement tributaires des données fournies par les gouvernements, qui ne rendent pas toujours compte des expériences vécues par les personnes handicapées.

La boîte à outils illustre comment les données produites par les citoyens peuvent combler les lacunes en matière de données et donne des exemples d'initiatives mondiales soutenant la collecte de données par des organisations nationales et locales de personnes handicapées, à l'initiative de la communauté. Par exemple, les efforts déployés par la communauté, par exemple les entretiens individuels, les enquêtes de porte-à-porte et les discussions de groupe, ont été conçus pour recueillir des données quantitatives et qualitatives qui témoignent des expériences des personnes handicapées pendant la pandémie de COVID-19. [L'Union libanaise des personnes handicapées](#) a utilisé des méthodes similaires pour recueillir des données sur l'expérience des personnes handicapées dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et pour cerner les incidences de l'explosion du 4 août 2020 dans le port maritime de Beyrouth.

Un dialogue régulier entre les organisations de personnes handicapées et les entités statistiques nationales pourrait faire progresser la collecte de données de haute qualité, ventilées par handicap, ce qui permettrait à divers utilisateurs de données d'améliorer la prestation de services pour les personnes

handicapées. En outre, les efforts de collecte de données menés par les organisations de personnes handicapées à l'initiative de la communauté devraient être renforcés par un soutien technique, des conseils en matière de défense des intérêts et des possibilités permanentes d'échange d'informations et d'apprentissage.

Les personnes handicapées sont souvent invisibles dans la collecte et le suivi des données. Afin de briser ce cycle, l'UNICEF recommande de prendre les mesures suivantes :



1. Concevoir des méthodologies et des instruments inclusifs.



2. Mettre en œuvre des modèles d'étude et des méthodes de collecte de données inclusifs.



3. Représenter les expériences des personnes handicapées dans les analyses de données et les résultats.



4. Veiller à ce que les rapports et la diffusion soient inclusifs.



5. Favoriser la discussion, l'apprentissage et la réflexion sur le handicap.



6. Veiller à ce que des données probantes soient disponibles pour guider les stratégies d'inclusion et l'élaboration des politiques.

Source: [UNICEF Data](#)

Une approche intersectionnelle pour un développement inclusif pour les personnes handicapées

Xuan Thuy Nguyen, professeure agrégée, études interdisciplinaires, Université Carleton, XuanThuyNguyen@cunet.carleton.ca
Deborah Stienstra, professeure de sciences politiques, Université de Guelph, deborah.stienstra@uoguelph.ca

Les femmes et les filles handicapées constituent un groupe diversifié et n'ont pas toutes un accès égal aux programmes et aux politiques de développement et aux possibilités d'y participer. Par exemple, [nos recherches au Vietnam](#) montrent que les femmes et les filles handicapées vivant dans les zones rurales et éloignées n'ont pas un accès égal à l'éducation, à la formation et à l'emploi et sont plus désavantagées que les personnes qui n'ont pas de handicap. Les femmes en situation de handicap intellectuel sont confrontées à des désavantages accrus en raison des présomptions selon lesquelles elles sont incapables d'occuper des postes de direction et de participer à la vie sociopolitique.

Dans le monde, [les femmes et les filles handicapées autochtones et issues de minorités ethniques](#) sont également victimes de discrimination en raison de leur âge, de leur genre, de leur handicap, de leur appartenance ethnique et de leur appartenance à un milieu rural. [Les politiques et les programmes qui ciblent et combattent la discrimination intersectionnelle](#) peuvent contribuer à lever ces obstacles systémiques par l'éducation, la formation ainsi que par le renforcement des capacités.

Les efforts en matière de développement international doivent mener à l'élaboration de politiques de soutien aux organisations de personnes handicapées qui sont adaptées au contexte et qui tiennent compte de leurs différentes capacités et ressources ainsi que des possibilités d'apprentissage, de mise en réseau et de mobilisation. Les femmes et les filles handicapées devraient pouvoir participer pleinement à l'élaboration de politiques adaptées à leur propre contexte. Certains réseaux de défense des intérêts dans les pays du Sud, tels que le [Global Forum on the Leadership of Women with Disabilities](#), créé récemment, et l'[Indigenous Persons with Disabilities Global Network](#), adoptent déjà une approche intersectionnelle et fournissent des connexions et des ressources essentielles.

Pour remédier aux inégalités, les spécialistes du développement et les décideurs politiques devraient créer des occasions pour les intervenants du Sud de participer à des conversations sur le développement et de proposer des solutions pour leurs contextes locaux. Pour cela, il convient d'inclure les connaissances autochtones et les approches fondées sur le genre du handicap dans l'élaboration des accords internationaux, des programmes de financement et des projets en particulier. Le [Disability Rights Advocacy Fund](#), par exemple, utilise [l'octroi participatif de subventions](#) pour s'assurer que les personnes handicapées locales dirigent la prise de décision.

ONU Femmes propose une excellente [boîte à outils sur l'intersectionnalité](#) qui peut aider le personnel chargé du développement à apprendre à utiliser des approches intersectionnelles. Les possibilités de formation au leadership et de renforcement des capacités sont essentielles pour remédier aux inégalités systémiques et à l'exclusion sociale, et le [Women's Institute on Leadership and Disability \(WILD\)](#) propose des réseaux de développement des compétences et de soutien. Pour devenir de jeunes leaders dans leurs écoles et leurs communautés, les filles handicapées ont besoin de plus que de bâtiments, de programmes d'études et de méthodes d'enseignement accessibles. Le partenariat [ENGAGE](#) illustre [comment créer des espaces](#) d'apprentissage et de défense des droits pour les filles et les jeunes femmes handicapées dans les pays du Sud. Notre propre partenariat Engendering Disability-Inclusive Development (EDID) travaille dans ce sens (voir l'encadré à la fin de cet article pour en savoir davantage).

Pour obtenir des changements plus durables pour les femmes et les filles handicapées, il est impératif de les écouter avec attention, respect et réciprocité, et d'élaborer des politiques et des programmes adaptés à ce qu'elles expriment.



Engendering Disability-Inclusive Development

Le partenariat [Engendering Disability-Inclusive Development](#) (EDID) (en anglais seulement) 2020-2027 réunit des chercheurs, des décideurs et des représentants de la société civile au Canada, en Haïti, en Afrique du Sud et au Vietnam. EDID révèle, crée et diffuse des connaissances sur les contributions des femmes et des filles au développement inclusif des personnes handicapées et sur les progrès réalisés dans ce sens. Sur l'image, une jeune femme ayant un handicap physique s'exprime lors d'un atelier local EDID à Hanoï, au Viêt Nam. Crédit photo : projet EDID-Vietnam

L'action humanitaire et les personnes handicapées en Haïti

Ilionor Louis, professeur à la Faculté d'ethnologie, Université d'État d'Haïti, et Stephen Baranyi, Professeur titulaire, École de développement international et mondialisation de l'Université d'Ottawa

Selon l'article 11 de la [Convention relative aux les droits des personnes handicapées](#) (CRDPH), la communauté internationale a l'obligation de fournir une assistance humanitaire adaptée aux besoins des personnes handicapées affectées par les catastrophes et d'inclure ces personnes dans la prise de décisions à cet égard. La triple articulation entre l'action humanitaire, la recherche de la paix et le développement réitère ces principes, mais [une étude](#) publié en février 2022 [en anglais seulement] suggère que les parties prenantes peinent à mettre ce démarche en œuvre.

Ces normes ont-elles alimenté des changements en Haïti, depuis le séisme catastrophique de 2010? À l'époque, comme nous l'avons montré [dans notre propre recherche](#) [en anglais seulement], l'État et la société civile haïtiens, y compris les organisations des personnes handicapées, avaient dû exiger que les personnes

handicapées soient prise en compte par les agences humanitaires internationales qui les avaient contournées après ce tremblement de terre.

Comparons cette situation à celle des personnes handicapées après le tremblement de terre du 14 août 2021, dans la péninsule Sud du pays. Ce séisme survint peu après l'assassinat du président Jovenel Moïse, dans un contexte où il n'y avait pas de parlement et que les élus locaux venaient d'être remplacés. Les autorités gouvernementales prenaient connaissance des dossiers lorsque le séisme s'est produit.

Dans ce contexte, des membres du Réseau associatif national pour l'intégration des personnes handicapées (RANIPH Sud, un important réseau d'organisations de personnes handicapées dans la partie sud du pays), de concert avec des organisations humanitaires nationales et internationales comme Handicap International, ont mis en œuvre des soins de réadaptation et d'appui dans ses centres de santé dans la péninsule. Mais selon [une étude](#) du Centre Égalité pour la connaissance, la communication et la liberté (ECCEL), basée sur des entretiens avec 26 personnes handicapées, dont 15 femmes dans les départements du Sud et des Nippes, ces actions ont atteint peu de personnes handicapées et ne répondaient pas à certains besoins comme la demande des femmes handicapées pour obtenir une protection contre toutes les formes de violences.

Malgré les progrès de la coordination entre les organisations humanitaires et les réseaux locaux comme RANIPH Sud, ces acteurs peinent encore à répondre aux besoins des personnes handicapées, surtout des femmes handicapées. Ce cas souligne aussi la difficulté d'assurer l'action de l'État dans un contexte où celui-ci manque de légitimité et de capacité. Le Canada, signataire de la [Recommandation](#) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, peut contribuer au suivi de ces normes en Haïti et à la quête d'une solution haïtienne à la crise de gouvernance, d'insécurité et économique qui étouffe le pays.



Des personnes handicapées participent aux recherches menées par l'ECCEL à la suite du tremblement de terre d'août 2022 à Miragoâne, en Haïti. Crédit photo : Ilionor Louis.

Réaliser l'inclusion sociale des personnes ayant des invalidités épisodiques

Tammy C. Yates-Rajaduray, directrice générale, tyates@hivandrehab.ca; Melissa Egan, responsable nationale, initiatives sur les invalidités épisodiques, MelissaE@realizecanada.org; Roger Musselman, agent de programmes, rmusselman@realizecanada.org, Réalise

Si vous connaissez quelqu'un qui vit avec le diabète, le VIH, la dépression, la COVID-19 de longue durée ou d'autres affections de longue durée, vous connaissez probablement quelqu'un qui souffre d'une [invalidité épisodique](#). Elles sont souvent négligées dans les politiques et les programmes relatifs au handicap parce qu'elles ne correspondent pas à la conception traditionnelle du handicap en tant que limitation permanente et statique.

Les invalidités épisodiques sont des affections chroniques caractérisées par des périodes et des degrés fluctuants de maladie et de bien-être. Elles peuvent être imprévisibles en termes de durée, de gravité, de symptômes et de fréquence. Par exemple, une personne atteinte de polyarthrite rhumatoïde peut être en bonne santé pendant des mois, puis connaître plusieurs épisodes consécutifs de maladie, ce qui peut avoir une incidence sur son emploi, son insertion sociale et son accès aux soins.

Le rapport 2019 de Statistique Canada intitulé [Les dynamiques de l'incapacité](#) indique que, sur les 6,2 millions de Canadiens âgés de plus de 15 ans ayant une incapacité, 39 % connaissaient des limitations constantes, tandis que 61 % présentaient un certain type d'incapacité épisodique. Selon une estimation du [rapport mondial](#) de 2022 de l'Organisation mondiale de la santé [sur l'équité en matière de santé pour les personnes handicapées](#), 16 % de la population mondiale, soit près de 1,3 milliard de personnes, ont un handicap, y compris des affections épisodiques. En outre, [environ 80 % de cette](#)

[population](#) vit dans les pays en développement. Rien qu'en Afrique, [24 millions d'adultes vivent avec le diabète](#) et [plus de 25 millions de personnes vivent avec le VIH](#).

Ces maladies et leurs traitements peuvent entraîner des incapacités épisodiques.

Les personnes qui vivent avec ces maladies, ainsi que leur famille et leur communauté, sont confrontées à d'importants défis sociaux et économiques. Les donateurs peuvent contribuer à l'inclusion sociale et économique dans un contexte de développement en soutenant certaines mesures clés :

Tous les intervenants devraient utiliser des définitions du « handicap » qui incluent l'incapacité épisodique, y compris les prestataires de soins de santé, les assureurs, les employeurs, les décideurs politiques et les donateurs. Il s'agit d'un élément clé pour garantir l'accès aux services et au soutien. Le handicap épisodique a été inclus dans la définition du handicap au Canada pour la première fois en 2019, dans la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#).

Les **systèmes et services de santé** doivent répondre aux besoins des personnes vivant avec des handicaps épisodiques. La réponse mondiale au VIH s'est fortement concentrée sur les traitements antirétroviraux, [alors que les connaissances demeurent limitées](#) sur leurs effets secondaires à long terme, qui peuvent être invalidants. [Les programmes novateurs et les initiatives de sensibilisation menées par les communautés](#) peuvent servir d'inspiration.

Mesures d'adaptation sur le lieu de travail : Tous les intervenants devraient élaborer des plans prévoyant des mesures d'adaptation liées à l'emploi, tels que le travail à temps partiel, le partage d'emploi et les horaires flexibles.

Les **programmes de soutien au revenu** devraient tenir compte des personnes ayant un handicap épisodique afin qu'elles puissent participer au marché du travail à temps partiel ou lorsque leur état de santé le permet, sans être pénalisées.

Les **lois et les politiques** doivent être exemptes d'obstacles pour les personnes ayant un handicap épisodique. Les périodes d'essai, le travail à temps partiel, le partage d'emploi et les avantages sociaux ininterrompus devraient faire partie d'un ensemble complet de politiques.



Les personnes vivant avec la COVID-19 depuis longtemps peuvent souffrir d'handicaps physiques et cognitifs pendant des mois après l'infection initiale. Crédit photo : OMS/Igor Kryuchkov.

Impliquer les organisations de personnes handicapées dans l'éducation inclusive

Dorodi Sharma, au nom de l'équipe de travail sur l'éducation inclusive de l'International Disability Alliance (IDA), dsharma@ida-secretariat.org

Bien que l'[objectif de développement durable n° 4](#) (ODD 4) et l'[Observation générale n° 4 \(2016\)](#) du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies aient permis de mieux faire connaître la nécessité de l'éducation pour **tous les** enfants, les apprenants handicapés continuent d'être exclus de manière significative. Comparés aux enfants non handicapés, les [240 millions d'enfants handicapés dans le monde](#) sont 49 % plus susceptibles de n'avoir jamais été scolarisés et 42 % moins enclins à posséder les compétences de base en lecture et en calcul.

Un [système d'éducation inclusif](#) place la diversité des apprenants au centre de ses préoccupations et répond aux besoins des groupes d'apprenants les plus marginalisés, tels que les apprenants handicapés. En 2020, dans le cadre de son [initiative phare sur l'éducation inclusive](#), l'[International Disability Alliance](#) (IDA) a élaboré le premier [rapport de consensus](#) inter-handicaps [sur la mise en œuvre de l'ODD 4](#), sous la direction d'organisations de personnes handicapées (OPD). Ce document réitère l'importance des systèmes dans lesquels tous les apprenants, handicapés ou non, apprennent ensemble et reçoivent le soutien dont ils ont besoin, de l'âge préscolaire à l'enseignement postsecondaire et professionnel, dans des établissements d'enseignement inclusifs et accessibles, y compris des écoles qui offrent l'enseignement en langue des signes.

En 2022, l'IDA, l'[International Disability and Development Consortium](#) (IDDC) et la [Campagne mondiale pour l'éducation](#) (CME) des États-Unis ont lancé un [appel à l'action](#) pour assurer la réalisation de l'ODD 4 pour tous les apprenants, y compris ceux qui sont handicapés. Cet appel fait suite au [deuxième Sommet mondial sur le handicap](#), qui a donné lieu à 230 engagements sur l'éducation inclusive de la part de différents intervenants. La mobilisation significative des OPD a suscité un nombre important d'engagements, ce qui témoigne du rôle important que jouent les OPD dans le développement inclusif.

L'appel à l'action et les engagements pris au Sommet mondial sur le handicap nécessitent des actions concrètes pour que des changements tangibles se produisent, et les organisations de personnes handicapées ont besoin d'être soutenues pour jouer leur rôle essentiel dans l'amélioration de l'inclusion. Un bon exemple de mesures qui vont dans ce sens est un [programme de formation des formateurs](#) sur l'article 24 de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* pour les responsables des OPD, que l'IDA a piloté au Kenya, au Nigeria et au Népal.

Le rôle des gouvernements, en particulier des pays donateurs, est essentiel à la réalisation de l'ODD 4 pour les apprenants handicapés. L'IDA exhorte les gouvernements à [signer](#) l'appel à l'action et à s'engager sur les points suivants :

- Adopter une approche « double » de la budgétisation de l'éducation qui favorise la transformation de l'ensemble du système en vue de l'inclusion et apporte un soutien ciblé aux apprenants handicapés.
- Élaborer des critères clairs sur l'éducation inclusive des personnes handicapées pour toutes les subventions en matière d'éducation.
- Suivre les investissements dans l'éducation à tous les niveaux en utilisant le [marqueur de la politique sur le handicap](#) du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- Veiller à ce que toutes les données relatives à l'éducation soient entièrement ventilées par genre et par handicap.
- Renforcer les capacités des OPD et les faire participer à la conception, au développement et à la mise en œuvre des programmes d'éducation.



Atelier de formation IDA sur l'éducation inclusive pour les représentants d'organisations de personnes handicapées d'Afrique de l'Ouest. Les formateurs ont utilisé le langage des signes en anglais, en français et en nigérien. Crédit photo : International Disability Alliance.

Inclusion du handicap dans les services de santé sexuelle et reproductive au Nigeria

Patricia Emodi Uchechukwu, EmodiP@ipas.org Yinka Adojutelegan, Abiolaa@ipas.org; Lucky Palmer, PalmerL@ipas.org

Le rapport de la Banque mondiale [Disability Inclusion in Nigeria](#) (2020) explique que les personnes handicapées n'ont pas accès aux services de base et que les barrières comportementales empêchent leur intégration socioéconomique. Bien que le Nigeria soit signataire de la [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#), les institutions et fournisseurs de soins de santé, les soignants et les forces de l'ordre négligent souvent les personnes handicapées, et les femmes et les filles sont susceptibles de subir une double discrimination.

L'[Ipas Nigeria Health Foundation](#) a piloté en 2017 une intervention de santé sexuelle et reproductive (SSR) centrée sur le handicap, en collaboration avec l'Association des femmes sourdes du Nigeria et l'administration sanitaire du territoire de la capitale fédérale, afin d'améliorer l'accès des femmes sourdes aux services de SSR. Au cours des six mois d'intervention, Ipas a formé des interprètes en langue des signes qui ont aidé les femmes à bénéficier de services tels que l'hygiène menstruelle, la planification familiale, les soins périnataux et les conseils psychosociaux dans cinq établissements de santé secondaires. Certaines femmes ont fait part de leur expérience avant cette intervention :

« Lorsque j'ai accouché de mon deuxième enfant, j'ai été abandonnée dans la salle d'accouchement [...] On m'a laissée là au moment de l'accouchement. J'ai souffert de ne pas pouvoir communiquer avec eux. »

« [...] Oui, ils estimaient que communiquer avec moi par écrit était une perte de temps, et ils ne sont en général pas assez patients pour s'occuper de moi. »

Après l'intervention, une autre participante a déclaré : « Mon expérience est merveilleuse. Lorsque je me rends à l'hôpital, l'interprète m'accueille, présente ma carte, me conduit chez le médecin et m'aide à communiquer parfaitement avec lui. J'ai même pu raconter mes antécédents médicaux. »

Lors d'une présentation aux autorités sanitaires, Ipas a souligné les défis posés par l'intervention et a formulé les propositions suivantes afin de soutenir et d'augmenter l'intervention :

- Le gouvernement devrait fournir des services d'aide à la traduction et à l'interprétation, y compris des aides à l'emploi, aux travailleurs des établissements de santé qui s'occupent des personnes handicapées.
- Plus de prestataires de services devraient être formés au langage des signes de base et aux compétences requises pour servir les personnes handicapées. Il faut s'assurer que la formation permette aux participants d'avoir conscience des principes et de l'éthique de l'interaction avec les personnes handicapées.

Après la présentation de ces recommandations, peu de choses ont été faites pour soutenir et développer les résultats des interventions au Nigeria. Il est essentiel de répondre aux besoins des femmes et des filles handicapées dans les services de santé sexuelle et reproductive afin qu'elles ne subissent pas de coercition en matière de reproduction et qu'elles

puissent prendre des décisions concernant leur propre santé sexuelle et reproductive. Les donateurs peuvent s'assurer que les programmes comprennent des stratégies d'intégration du handicap pour les services de santé sexuelle et reproductive, et ils peuvent soutenir l'élargissement des interventions pilotes dont les résultats ont été démontrés.



Une femme handicapée s'adressant à la police sur l'importance de l'inclusion des personnes handicapées lors d'une formation policière dans l'État de Borno, au Nigeria. Crédit photo : Patricia Emodi/Ipas Nigeria.

L'inclusion économique des réfugiés handicapés au Kenya

Meritt Buyer, responsable de la politique d'inclusion économique et du développement, Humanité et Inclusion, m.buyer@hi.org, Albert Macharia, spécialiste régional de l'inclusion économique, région de l'Afrique de l'Est, Humanité et Inclusion, a.macharia@hi.org, Sally Nduta, PDG, United Disabled Persons of Kenya, sally.nduta@udpkenya.or.ke, Anne Delorme, directrice générale, Humanité et Inclusion Canada, a.delorme@hi.org

Comme le souligne le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés intitulé [Working with Persons with Disabilities in Forced Displacement](#), les questions croisées du handicap, de l'âge et du genre ont des répercussions importantes sur l'accès des réfugiés à l'éducation. Ces problèmes sont exacerbés par les conflits, les déplacements et le manque d'éducation, comme c'est le cas dans le [camp de réfugiés de Kakuma](#), dans le comté de Turkana, au Kenya.

Le travail d'inclusion économique de [Humanité et Inclusion](#) à Kakuma et dans d'autres camps se concentre sur les moyens de subsistance sûrs et dignes des réfugiés qui possèdent des microentreprises ou des petites et moyennes entreprises (MPME). Pour que l'inclusion soit efficace, les membres de la communauté doivent avoir accès aux marchés, au financement, à l'éducation, à l'emploi et à des occasions de développement de l'esprit d'entreprise et de perfectionnement des compétences. Le travail d'inclusion économique est conçu pour permettre à tous de contribuer pleinement à la société en tant que salariés, entrepreneurs, consommateurs et citoyens.

De nombreux réfugiés handicapés disposent d'un capital de départ limité et ont peu de connaissances financières. Une [étude](#) menée en 2016 montre que ces limitations, associées à la stigmatisation, peuvent

empêcher les réfugiés d'accéder au crédit et les exclure des services financiers et commerciaux ainsi que des fonds d'aide et de soutien du gouvernement. Les femmes handicapées sont confrontées à des défis supplémentaires, notamment des normes discriminatoires en matière de genre, la charge des soins et la vulnérabilité à la violence. Parmi les autres obstacles à l'entrepreneuriat, mentionnons les coûts élevés et les longues procédures d'enregistrement d'une entreprise, le manque d'accès à l'éducation, en particulier à l'éducation primaire, une compréhension limitée des droits des femmes et des personnes handicapées, notamment [le droit de travailler sur un pied d'égalité avec les autres](#), et les restrictions de voyage qui empêchent l'achat de fournitures en dehors des camps de réfugiés.

D'autre part, les mesures suivantes contribuent à faciliter l'inclusion économique : mise en œuvre de pratiques exemplaires telles que l'enregistrement des entreprises, l'image de marque et le respect de la réglementation; inclusion des [organisations de personnes handicapées](#) et d'autres défenseurs des droits des personnes handicapées dans les initiatives d'inclusion économique; intégration de l'inclusion des personnes handicapées dans les politiques nationales.

Les interventions de développement économique mettent généralement l'accent sur la création d'entreprises, mais n'abordent pas suffisamment les questions de croissance, de durabilité et de continuité. Ce qui mène à la création de MPME dont les revenus sont trop faibles pour lutter contre la pauvreté et accroître la résilience.

Les interventions devraient se concentrer sur l'intersection du genre et du handicap, être liées aux institutions publiques et privées, aux marchés et aux chaînes d'approvisionnement, et améliorer l'accès à des services de haute qualité. Cette approche consisterait à

considérer les réfugiés handicapés comme des membres actifs de la communauté qui ont un impact significatif sur l'économie des communautés et des pays d'accueil.

Les bailleurs de fonds devraient veiller à ce que les appels à propositions ciblent les personnes handicapées, et ils devraient évaluer la capacité des acteurs du développement à prendre en compte l'inclusion tout au long du cycle du projet. Sinon, même si le handicap est mentionné dans la proposition, les résultats significatifs pour les personnes handicapées risquent d'être limités, voire inexistants.



Micro-entrepreneur souffrant d'un handicap visuel dans son magasin au camp de réfugiés de Kakuma, juillet 2022. Crédit photo : E. Sellers.

Les organisations africaines de personnes handicapées sont-elles réellement présentes sur le terrain?

Shuaib Chalklen, directeur général, African Disability Forum, schalklen@adf-secretariat.org; Hisayo Katsui, professeur agrégé en étude de la condition des personnes handicapées, Université d'Helsinki, hisayo.katsui@helsinki.fi

Selon l'[Organisation mondiale de la santé](#), en 2022, 16 % de la population mondiale avait un handicap. La plupart de ces personnes vivent [dans des pays en développement](#). Bien que [l'Article 32 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées](#) (CDPH) souligne l'importance d'inclure les personnes handicapées dans la coopération internationale, cela ne s'est pas encore produit dans une large mesure. Également, il est essentiel d'inclure les organisations de personnes handicapées (OPD) dans le développement international, étant donné qu'elles sont les mieux placées pour garantir le développement inclusif qui tient compte des personnes handicapées.

Comme indiqué dans la fiche d'information [Disability-inclusive ODA: Aid data on donors, channels, recipients](#) et vu dans le graphique à la fin, entre 2014 et 2018, moins de 2 % de tous les projets d'aide internationale ont ciblé les personnes handicapées, et moins de 0,5 % de toute l'aide internationale a ciblé l'inclusion des personnes handicapées ou la prise de mesures pour favoriser une participation pleine et égale des personnes handicapées à la société. En outre, aucun des cinq principaux bénéficiaires de l'aide à l'inclusion des personnes handicapées en 2017 ou 2018 n'était un pays africain. Entre 2014 et 2018, 69 % de l'aide à l'inclusion des personnes handicapées a été envoyée par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales et d'ONG basées dans les pays donateurs, tandis que seulement 8 % de l'aide a été acheminée par l'intermédiaire d'ONG établies dans des pays en développement.

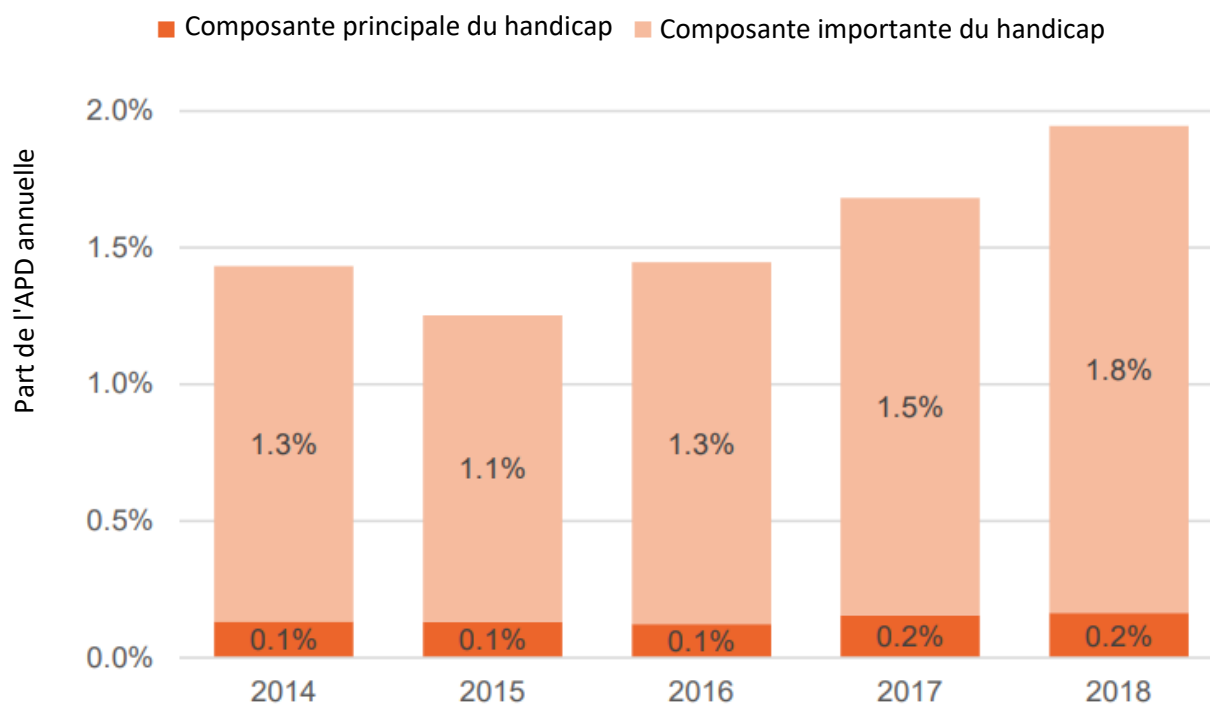
L'[African Disability Forum](#) (ADF) a été créé en 2014 pour renforcer la voix des OPD africaines, qui n'arrivaient pas à se faire entendre dans de nombreux endroits, y compris dans le secteur de la coopération internationale. De nombreux intervenants collaborent avec l'ADF étant donné qu'il existe un énorme potentiel pour consulter directement les membres locaux de l'ADF en vue de promouvoir le développement inclusif des personnes handicapées axé sur une vision locale.

Plusieurs donateurs ont élaboré des stratégies, des politiques et des projets d'inclusion du handicap dans le cadre de leur approche de la coopération internationale, notamment le [Royaume-Uni](#), l'[Allemagne](#), la [Norvège](#), la [Finlande](#) et les [Nations Unies](#). Pourtant, en 2020, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées [a indiqué](#) que seul un tiers des donateurs bilatéraux, des organismes multilatéraux et des donateurs privés consultés avaient élaboré une stratégie, une politique ou un engagement similaire propre au handicap. Il n'est donc pas surprenant que les pratiques d'intégration des personnes handicapées n'aient pas été mises en œuvre dans une large mesure.

Sur la base des neuf années d'expérience de l'ADF, nous estimons qu'il y a un énorme déséquilibre des pouvoirs entre les organisations de personnes handicapées africaines et les donateurs « partenaires » puisque ces derniers continuent à prendre les décisions stratégiques et à fixer les priorités. La CDPH propose [une approche du handicap fondée sur les droits de la](#)

[personne](#), favorisant l'autodétermination des personnes handicapées. Cependant, l'ADF s'est efforcée d'obtenir un pouvoir de décision sur ses activités dans le contexte de la coopération internationale. L'inclusion des personnes handicapées est importante. L'ADF souhaite qu'elle soit mise en œuvre dans la réalité et invite tous les lecteurs de cet article à joindre le geste à la parole.

Les projets d'aide ciblant les personnes handicapées ont représenté moins de 2 % de l'ensemble de l'aide internationale entre 2014 et 2018.



Source: Development Initiatives based on OECD DAC CRS.

Autres ressources

Affaires mondiales Canada

- [Inclusion des personnes en situation de handicap: Liste de vérification pour l'élaboration des programmes et des politiques d'aide internationale d'AMC \(interne seulement\)](#)

Banque mondiale

- [Inclusion des personnes handicapées et cadre de responsabilisation \(Anglais seulement\)](#)
- [Inclusion des personnes handicapées au Nigeria : une évaluation rapide \(Anglais seulement\)](#)

Christian Blind Mission International

- [Boîte à outils pour la promotion des données sur le handicap](#)
- [L'avenir est inclusif : comment rendre le développement international inclusif pour les personnes handicapées \(Anglais seulement\)](#)
- [L'inclusion compte : les arguments économiques en faveur d'un développement intégrant les personnes handicapées \(Anglais seulement\)](#)

Development initiatives

- [APD intégrant le handicap : données sur les donateurs, les canaux et les bénéficiaires de l'aide \(Anglais seulement\)](#)

Economic and Social Commission for Asia and the Pacific

- [Développement social : développement intégrant le handicap \(Anglais seulement\)](#)

European Union Civil Protection and Humanitarian Aid

- [Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire \(Anglais seulement\)](#)

Gouvernement du Canada

- [Vers un Canada accessible](#)

International Disability Alliance

- [Réseau mondial des personnes autochtones handicapées \(Anglais seulement\)](#)

- [Initiative phare sur l'éducation inclusive \(Anglais seulement\)](#)

Nations Unies

- [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#)
- [Stratégie des NU pour l'inclusion du handicap](#)

Organisation mondiale de la santé

- [Handicap et santé](#)

Oxfam

- [Plus d'enseignements pratiques tirés de cinq projets sur le développement inclusif des personnes handicapées \(Anglais seulement\)](#)

Réalise Canada

- [Qu'est-ce que le Réseau sur les maladies épisodiques](#)
- [Rapport annuel 2021-2022 de Réalise: Au carrefour du VIH, du vieillissement, de l'invalidité et du bien-être](#)

RTI International

- [Guide des systèmes et politiques d'éducation inclusive pour les pays à revenu faible et intermédiaire \(Anglais seulement\)](#)

Statistique Canada

- [Les dynamiques de l'incapacité: les limitations progressives, récurrentes ou fluctuantes](#)

Stephen Baranyi & Illionor Louis

- [Handicap et développement en Haïti : au-delà des visions unidimensionnelles \(Anglais seulement\)](#)

The Women's Institute on Leadership and Disability (WILD)

- [Mesurer l'impact de WILD \(Anglais seulement\)](#)

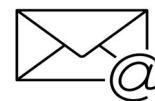
UNESCO

- [Concrétiser le droit à l'éducation pour les réfugiés handicapés \(Anglais seulement\)](#)

UNICEF

- [Vu, compté, inclus : utiliser les données pour mettre en lumière le bien-être des enfants handicapés \(Anglais seulement\)](#)

Communiquez avec la Direction de la recherche et des connaissances en matière d'aide internationale (PVA)



Équipe éditoriale : Isabelle Kim, Jennifer Vincent, Eduardo Marciano, and Jorge Laucirica

Comité consultatif de rédaction :

- Deborah Stienstra, Université de Guelph
- Susan Hardie, Eviance
- Ruvimbo Chidziva, Ressources Naturelles et gouvernance (MES)
- Karoline Kemp, Santé et Droits des Femmes et des Filles (MNG)
- Sophie Corneau, Prévention de la violence, Éducation et jeunes à risqué (MGG)
- Sarah Tayyem, Politique humanitaire et Coordination (MHO)
- Shyla Williams, Droits de la personne (IOR)
- Nathalie Rainville, Égalité entre les sexes (MGS)

Politique éditoriale: Le contenu de la présente publication ne reflète aucunement la position officielle ni les politiques d'Affaires mondiales Canada. L'exactitude de l'information et des commentaires engagent uniquement la responsabilité des auteurs. Veuillez noter que certaines ressources citées dans ce bulletin peuvent ne pas exister dans les deux langues officielles. Pour formuler des commentaires, veuillez nous écrire à l'adresse IA_research-recherche_AI.PVA@international.gc.ca. Vous pouvez consulter cette publication électronique sur le [Portail de la recherche et des connaissances en développement](#) de PVA.